

DELIBERATION N°2024-045

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril, les membres du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Menneval (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

Étaient présents : Titulaires : AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DOUVENOU Gérard, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, GENGE Claude, HOUSSARD Jean-Claude, JEHANNE Éric, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilyne, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, ROCFORT Françoise, ROMERO Thierry, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, TEMPERTON Joel, THIEBAULT Damien, VAN DEN DRIESSCHE André, VANDOOREN Bernard, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Pouvoirs : DE ANDRES Carole donne son pouvoir à GENGE Claude, STAB Anne donne son pouvoir à THIEBAULT Damien, VAN DUFFEL Christine donne son pouvoir à DELAPORTE Jean-Pierre.

Suppléants votants : CHAUVIERE Noel (suppléant de DELAMARE Frédéric) et GIRARD Jocelyne (suppléante de LEBOCEY Véronique).

Suppléant non-votant :

Étaient excusés : AUBOURG Jean, BERNARD Jean-François, DEFLUBE Fabienne, DEZELLUS Michel, DONNET MOUSSEUX Aline, DORLEANS Jacques, DUONG Isabelle, DE ANDRES Carole, DUMESNIL Jean-François, FINET Pascal, LEBOUCHER Alain, LEROUX Etienne, PRESLES Gwendoline, ROBILLOT Philippe, STAB Anne, VAGNER Marie-Lyne et VAN DUFFEL Christine.

Absents : BOURLON DE ROUVRE, DANNEELS Philippe, DELAMARE Frédéric, DUFROY Maria, DUVAL Vanessa, FONTAINE Alain, HUNOST Sylvain, LEBOCEY Véronique, LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, PROVOST Jean Claude, SEYS Nicolas, SZALKOWSKI Denis, TIHY André et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion : Frédéric PERSON – Directeur Général des Services, Gilles MAROUARD – Responsable Exploitation, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, Sébastien FABRE - Responsable CETRAVAL, Dominique BOITEL – Responsable de communication et Marlène CORDEY – Gestionnaire aux Affaires Générales.

Titulaires :30

Suppléants votants :2

Suppléant non-votant :0

Pouvoirs :3

Total votants :35

Présents :32

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 30.

Date de la convocation : 22 mars 2024. Secrétaire de séance : PECOT Bertrand

BUDGET PRIMITIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président précisant que les membres du Comité Syndical conservent, sans délégation, les délibérations relatives au vote du budget, à l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

Vu la délibération du 21 février 2024 rendue exécutoire le 26 février 2024 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024 ;

Vu l'avis des membres du Bureau, réunis le 20 mars 2024 ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Premier Vice-Président aux Finances ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article unique : D'adopter le budget primitif 2024 du budget principal du Syndicat par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement présenté de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		BP 2023 + DM1	CA 2023	BP 2024
040	Amortissement des subventions	132 735,00 €	127 829,58 €	162 511,00 €
16	Remboursement d'emprunts	2 008 961,00 €	1 887 927,71 €	1 718 731,00 €
20	Immobilisations incorporelles	55 724,00 €	5 724,00 €	105 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 045 785,92 €	765 020,05 €	3 293 756,68 €
23	Opérations équipement en cours	2 333 031,00 €	752 950,65 €	2 075 834,00 €
TOTAL		6 576 236,92 €	3 539 451,99 €	7 355 832,68 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	260 231,13 €	260 231,13 €	274 724,94 €
		6 836 468,05 €	3 799 683,12 €	7 630 557,62 €
Reste à réaliser			400 053,91 €	
Recettes d'investissement		BP 2023 + DM1	CA 2023	BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	1 008 752,00 €		961 641,90 €
024	Produits de cession	344 550,00 €	0,00 €	34 550,00 €
040	Amortissement des immobilisations	1 224 130,00 €	1 239 971,16 €	1 180 600,00 €
10222	FCTVA	131 611,00 €	131 610,59 €	424 850,50 €
1068	Excédent de fct capitalisé	551 425,05 €	551 425,05 €	674 778,85 €
13	Subventions d'investissement	776 000,00 €	301 951,38 €	1 194 136,37 €
16	Emprunt	2 800 000,00 €	1 300 000,00 €	3 160 000,00 €
TOTAL		6 836 468,05 €	3 524 958,18 €	7 630 557,62 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté			
		6 836 468,05 €	3 524 958,18 €	7 630 557,62 €
Reste à réaliser				

Dépenses de fonctionnement		BP 2023 + DM1	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	9 669 412,18 €	9 365 405,36 €	10 436 216,61 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 850 000,00 €	3 825 239,27 €	4 306 177,02 €
022	Dépenses imprévues	224 973,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	1 008 752,00 €		961 641,90 €
042	Dotations aux amortissements	1 224 130,00 €	1 239 971,16 €	1 180 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	459 500,00 €	207 014,64 €	470 700,00 €
66	Charges financières (intérêts emprunts + garanties financières cetravail)	294 425,00 €	228 422,23 €	281 970,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	109,00 €	40 190,00 €
68	Provisions sur charges ultérieures			11 000,00 €
TOTAL		16 732 192,18 €	14 866 161,66 €	17 688 495,53 €
Recettes de fonctionnement		BP 2023 + DM1	CA 2023	BP 2024
013	Atténuations de charges	81 000,00 €	109 405,44 €	357 000,00 €
042	Reprise des subventions	132 735,00 €	127 829,58 €	162 511,00 €
70	Produit des services	2 003 624,00 €	2 076 380,84 €	1 850 706,00 €
70	Facturation professionnels	350 000,00 €	364 011,42 €	270 000,00 €
74	Dotations, subventions et droits d'entrée	2 821 046,00 €	2 702 551,88 €	3 471 690,00 €
74	Contributions des collectivités	9 625 239,00 €	9 534 287,48 €	10 112 239,00 €
75	Autres produits de gestion courante	161 400,00 €	119 863,88 €	198 950,00 €
77	Produits exceptionnels	161 350,00 €	209 211,34 €	150 000,00 €

78	Reprise sur amort et provisions	199 000,00 €	0,00 €	216 000,00 €
	TOTAL	15 535 394,00 €	15 243 541,86 €	16 789 096,00 €
002	Solde exécution fct reporté	1 196 798,18 €	1 196 798,18 €	899 399,53 €
		16 732 192,18 €	16 440 340,04 €	17 688 495,53 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit

Pour extrait certifié conforme

Jean-Pierre DELAHOPE

Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 027-252703863-20240403-2024_045-DE

